



Paris, le 22 août 2023

Philippe GOUJON

Maire du 15^{ème} arrondissement

Lettre aux habitants de la
résidence 10 rue du Docteur Roux

Madame, Monsieur,

Votre propriétaire bailleur, la société GECINA, a déposé le 2 juin dernier auprès des services municipaux une déclaration préalable de travaux qui prévoit l'abattage de 14 arbres de grand développement et trois de petit développement. La raison exposée, à savoir la préservation de l'étanchéité de la dalle de parking, ne me paraît pas totalement justifiée, le jardin bas de la résidence, accessible depuis l'entrée secondaire, 189 rue de Vaugirard, étant en pleine terre.

J'ajoute que le jardin qui s'étend sur l'ensemble de la propriété est, quant à lui, intégralement situé en secteur de mise en valeur du végétal et grevé d'une servitude d'Espace Vert Protégé (EVP) répertoriée n° 15-24 au Plan Local d'Urbanisme en vigueur, pour une superficie de 4000 m².

Il est évident que le bailleur ne prévoyant aucune solution alternative à l'abattage et bien qu'il soit soumis à de nouvelles plantations, la surface foliaire ne sera pas compensée durant plusieurs années. Les habitants et les riverains seront en conséquence privés d'un îlot de fraîcheur au cœur d'un secteur urbain particulièrement dense, contrairement à l'esprit du futur Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique dont le Conseil de Paris a voté le principe récemment.

Aussi, je suis surpris que, malgré mon avis défavorable adressé dès le 26 juin dernier à la Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Paris, celle-ci ait exprimé le 30 juin un avis favorable assorti néanmoins de nombreuses réserves.

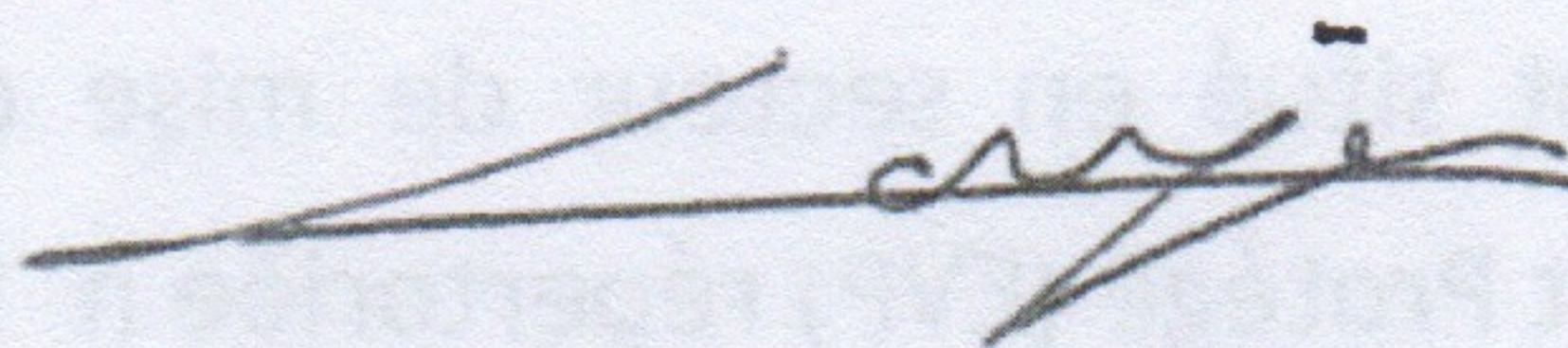
Je partage pleinement, en revanche, la position de votre association des locataires qui m'a saisi en même temps que la Direction de l'Urbanisme d'un sursis à statuer.

J'ai moi-même présidé le 4 juillet une réunion des locataires en Mairie, au cours de laquelle tous ont pu exprimer leur désaccord sur ce projet en présence des responsables de GECINA, ainsi que, par ailleurs, de nombreuses critiques relatives à la gestion de votre résidence.

L'ensemble de ces démarches conduites avec vous, ont finalement permis que la société GECINA présente le 28 juillet à la Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Paris une demande de suppression de la déclaration préalable de travaux contestée, en vue d'une modification des plans à venir.

Soyez certains que je continuerai à suivre ce dossier avec la plus grande attention et que je serai extrêmement vigilant sur les nouvelles propositions qui seront formulées, afin qu'elles tiennent compte au mieux de vos intérêts.

Espérant obtenir gain de cause, je vous prie, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Goujon